
Procès-verbal de l'assemblée publique sur la Politique montréalaise pour l'action communautaire
COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉLAISE
(volet agglomération)

Mardi 18 février 2020 à 13 h 30
Hôtel de ville, 155, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENT.E.S :

Mme Sophie Thiébaud, présidente
Conseillère d'arrondissement, Le Sud-Ouest
Mme Mary Deros, vice-présidente
Conseillère de la Ville, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
M. Robert Coutu, vice-président
Maire de la Ville de Montréal-Est
Mme Nancy Blanchet
Conseillère d'arrondissement, LaSalle
Mme Josefina Blanco
Conseillère d'arrondissement, Plateau-Mont-Royal
M. Josué Corvil
Conseiller de la Ville, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Mme Suzanne Décarie
Conseillère de la Ville, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
M. Sterling Downey
Maire suppléant de la Ville, Verdun
Mme Sue Montgomery
Mairesse d'arrondissement, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Mme Christina Smith
Mairesse de la Ville de Westmount

ABSENCES :

Mme Mindy Pollak
Conseillère d'arrondissement, Outremont

Le quorum est atteint.

AUSSI PRÉSENT.E.S:

Mme Nathalie Goulet, responsable au comité exécutif de l'inclusion sociale, des sports et loisirs, de la condition féminine, de l'itinérance ainsi que de la jeunesse - conseillère de la Ville du district d'Ahuntsic

M. Patrice Allard, chef de division, Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS)

AUDIENCE : 17 PERSONNES ÉTAIENT PRÉSENTES.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 13 h 35. Mme Thiébaud, présidente de l'assemblée, souhaite la bienvenue aux intervenantes et intervenants en cette troisième séance d'audition des mémoires dans le cadre du projet de Politique montréalaise pour l'action communautaire.

La présidente rappelle le contexte ayant mené à la présente consultation. Avant de céder la parole aux commissaires aux fins de présentation, elle souligne la présence de Mme Nathalie Goulet, responsable au comité exécutif de l'inclusion sociale, des sports et loisirs, de la condition féminine, de l'itinérance ainsi que de la jeunesse.

Mme Thiébaud excuse l'absence de Mme Pollak, conseillère d'arrondissement à Outremont et elle salue la présence de M. Allard, chef de division du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

Elle rappelle qu'au cours de cette consultation publique plus de 25 inscriptions aux auditions ont été reçues auxquelles s'ajoute plus d'une quarantaine d'avis écrits. Elle mentionne que ces documents, avec ou sans présentation, seront mis en ligne sur le site web des commissions permanentes de la Ville de Montréal.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Thiébaud présente ensuite l'ordre du jour de l'assemblée publique qui leur été soumis. Sur une proposition de Mme Montgomery, appuyée par Mme Blanchet; l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. AUDITION ET DÉPÔT DES MÉMOIRES ET OPINIONS : CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE POLITIQUE MONTRÉLAISE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

La présidente rappelle quelques consignes pour assurer le bon déroulement de la période d'audition. La présidente invite les premières personnes à prendre la parole.

3.1. M. PIERRE BACON, DÉLÉGUÉ ET MME SHEILA FORTUNÉ, REGROUPEMENT DES MAISONS DE JEUNES DU QUÉBEC – MONTRÉAL ET LAVAL

Mme Fortuné remercie la Commission et souligne son appréciation tant de la démarche entreprise dans le cadre de cette consultation que l'ouverture dont elle fait preuve afin de bonifier le projet de politique. Elle présente le regroupement et sa mission. M. Bacon poursuit en invitant la Ville à réaffirmer son engagement envers les principes et orientations de la Politique gouvernementale de l'action communautaire de 2001. Il en appelle ensuite à l'adoption de mesures particulières à l'action communautaire en plus de sensibiliser les diverses instances municipales à leur spécificité. En terminant, Mme Fortuné souhaite que cette politique serve d'exemple tout en rappelant l'importance de préserver l'autonomie des organismes financés.

La présentation a fait l'objet d'une [captation vidéo](#) qui a été déposée sur le site web des commissions permanentes à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/actioncommunautaire.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires

COMMISSAIRES	QUESTIONS / COMMENTAIRES
M. Robert Coutu	Remercie les intervenants pour le dépôt de leur mémoire / Demande des éclaircissements sur la « municipalisation des organismes » mentionnée dans le mémoire / S'interroge si la « municipalisation des organismes » est liée à l'enjeu du dédoublement des services mentionné / S'enquiert du message que le regroupement désire adresser à la Commission, suite à l'appel de respecter le cadre légal existant.
Mme Sophie Thiébaud	Rappelle qu'il a été proposé lors des séances de discussion que la Politique serve entre autres d'outil pédagogique. Dans l'objectif de la parfaire, s'interroge sur l'apport supplémentaire nécessaire pour qu'elle soit davantage utile / Demande des précisions quant à l'étendue et la récurrence des données confidentielles exigées par certains bailleurs de fonds / Réitère sa demande et s'interroge si c'est la majorité des arrondissements et villes liées qui exigent des informations normatives.
Mme Josefina Blanco	S'interroge sur l'équilibre entre la reddition de compte et le respect de l'autonomie chère aux organismes.

La présidente remercie M. Bacon et Mme Fortuné. Elle appelle Mme Marie-Andrée Painchaud-Mathieu à prendre la parole.

3.2. MME MARIE-ANDRÉE PAINCHAUD-MATHIEU, COORDONNATRICE, REGROUPEMENT INTERSECTORIEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL

Mme Painchaud-Mathieu présente l'introduction d'un mémoire collectif qui rassemble 14 regroupements montréalais d'action communautaire (AC), d'action communautaire autonome (ACA) et de défense collective des droits (DCD) représentant 500 groupes sur le territoire de Montréal. Ce mémoire collectif, « Une première politique municipale de reconnaissance de l'Action communautaire autonome (ACA) », est issu d'un consensus. Mme Painchaud-Mathieu tient à saluer la souplesse dont la Ville a fait preuve tout au long du processus d'élaboration du projet de Politique. Elle en appelle à une plus grande harmonisation des politiques et règlements entre les différents paliers (local, régional, provincial, etc.) et à une meilleure connaissance des AC, ACA et DCD pour soutenir leur reconnaissance.

La présentation a fait l'objet d'une [captation vidéo](#) qui a été déposée sur le site web des commissions permanentes à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/actioncommunautaire.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires.

COMMISSAIRES	QUESTIONS / COMMENTAIRES
M. Sterling Downey	Reconnait que les cadres juridiques et réglementaires des diverses instances qui régissent leurs activités sont nombreux et prend en considération la demande d'arrimage afin d'éviter d'ajouter une politique qui découplerait la réglementation / Demande une précision quant à la

demande de reconnaissance : une reconnaissance individuelle des organismes ou plutôt une reconnaissance spécifique à l'action communautaire autonome.

La présidente remercie Mme Marie-Andrée Painchaud-Mathieu. Elle invite Mme Julie Corbeil à prendre la parole.

3.3. MME JULIE CORBEIL, COORDONNATRICE, TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES VOLONTAIRES D'ÉDUCATION POPULAIRE (TROVEP) DE MONTRÉAL

Mme Corbeil se présente et poursuit avec la partie suivante du mémoire : « Comprendre le milieu communautaire ». Elle incite à ce que certains éléments soient intégrés à la Politique notamment l'apport du mouvement des femmes, de l'action bénévole et une analyse différenciée selon les sexes ainsi que les définitions des différentes pratiques (AC, ACA, DCD et EPA). Elle poursuit en demandant de garantir l'autonomie des organismes.

La présentation a fait l'objet d'une [captation vidéo](#) qui a été déposée sur le site web des commissions permanentes à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/actioncommunautaire.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires.

COMMISSAIRES	QUESTIONS / COMMENTAIRES
Mme Sophie Thiébaud	Reconnait que dans un souci de cohérence, la future politique devra s'arrimer aux divers cadres réglementaires existants / Retient de l'intervention que le projet de politique actuel ne reconnait pas suffisamment les organismes qui œuvrent à la défense des droits / Indique que le projet de politique affirme la volonté de respecter l'autonomie des organismes / Demande si le projet de politique ne va pas assez loin.
M. Robert Coutu	Considère qu'une relecture du mémoire est de mise après l'écoute des différentes interventions, car cela permet de mettre en lumière certaines distinctions pour progresser dans l'élaboration des recommandations qui susciteront des discussions au sein de la Commission / Remercie le regroupement pour ces interventions et souligne le défi de satisfaire toutes les demandes des parties.

La présidente remercie Mme Julie Corbeil pour son intervention et appelle Mme Mélissa Vaitilingame à prendre la parole.

3.4. MME MÉLISSA VAITILINGAME, DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM, RÉSEAU ALTERNATIF ET COMMUNAUTAIRE DES ORGANISMES EN SANTÉ MENTALE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (RACOR)

Mme Vaitilingame traite de la partie « Les regroupements et les relations avec la Ville » du mémoire où il sera question du rapport de partenariat entre les organismes communautaires, les regroupements et la Ville. Elle indique qu'avec leur connaissance pointue du milieu et des enjeux et leur vision globale, les regroupements peuvent jouer un rôle de premier plan en matière de conseil et de représentation auprès des instances administratives et gouvernementales.

La présentation a fait l'objet d'une [captation vidéo](#) qui a été déposée sur le site web des commissions permanentes à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/actioncommunautaire.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires.

COMMISSAIRES	QUESTIONS / COMMENTAIRES
Mme Josué Corvil	Remercie la participante pour sa contribution / Questionne la nature du partenariat souhaitée avec la Ville / À la proposition d'établir un mécanisme de résolution de conflits, demande quelles parties au sein des partenariats pourraient faire l'objet de cet arbitrage (entre la Ville et les organismes, entre les organismes, etc. ?) / Comprend que ce mécanisme privilégierait davantage la médiation.
Mme Mary Deros	Rappelle qu'elle a déjà occupé les fonctions de responsable des sports, des loisirs et du développement social / Souhaite mieux comprendre la nature du partenariat recherché / Mentionne que la Ville en recevant des fonds du gouvernement provincial est imputable, la Ville est aussi soumise à la reddition de compte face à ses partenaires notamment le

	gouvernement du Québec / Réaffirme qu'un partenariat implique deux parties.
Mme Sophie Thiébaud	Questionne un point mentionné sur la mise en commun des ressources où il serait question d'une inégalité de ressources et s'interroge sur la compréhension de l'intervenante par rapport à ce volet dans le projet de politique / Demande un complément d'information à M. Allard.

La présidente remercie Mme Mélissa Vaitilingame. Elle appelle Mme Diana Lombardi à prendre la parole.

3.5. MME DIANA LOMBARDI, COORDONNATRICE, RÉSEAU D'ACTION DES FEMMES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Mme Lombardi traite de la partie consacrée à l'« Autonomie et le respect des pratiques ». L'intervention fait état de la préoccupation du milieu communautaire devant un volet de la Politique où la Ville auprès des organismes qu'elle finance pourrait se prévaloir d'un statut d'observateur sur les conseils d'administration. Elle ajoute que les organismes sont ouverts au dialogue, mais les discussions doivent se poursuivre en dehors des conseils d'administration des organismes.

La présentation a fait l'objet d'une [captation vidéo](http://ville.montreal.qc.ca/actioncommunautaire) qui a été déposée sur le site web des commissions permanentes à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/actioncommunautaire.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires.

COMMISSAIRES	QUESTIONS / COMMENTAIRES
M. Josué Corvil	Mentionne que les organismes sont libres de déterminer leur mission et leurs pratiques internes, mais leur autonomie ne les soustrait pas de leur obligation d'imputabilité / Souligne que dans un partenariat, le respect entre les parties est de mise, l'un ne peut imposer ses vues à l'autre.
Mme Mary Deros	Informe que les arrondissements ont des moyens limités et ils demandent certaines informations, en l'occurrence les codes postaux, aux organismes qu'ils financent comme façon d'obtenir des indications sur la provenance des citoyens qui utilisent les services / Face à la nature complexe des 19 arrondissements et de la Ville, s'interroge sur la manière dont les financements seront déployés entre les arrondissements et la Ville-centre quant aux organismes régionaux établis sur le territoire de Montréal qui desservent une population en dehors du périmètre des arrondissements.
Mme Josefina Blanco	Souhaite rebondir sur l'enjeu des codes postaux et précise que devant l'abondance des demandes, les arrondissements ne disposent que de modestes moyens / Demande si des recommandations plus précises peuvent être émises sur la question des codes postaux en tenant compte des explications livrées par sa collègue.
Mme Suzanne Décarie	Souligne que la demande de provenance des usagers par le biais du code postal ne porte pas atteinte à la vie privée, cette information n'est pas associée à la l'identité de la personne / Mentionne qu'adjacent à d'autres villes, l'arrondissement qu'elle représente reçoit la visite de non-résidents qui souhaitent utiliser les services destinés aux résidents locaux et exiger certains renseignements est nécessaire pour s'assurer les services desservent les citoyens que les financent.
M. Sterling Downey	Remercie l'intervenante de soulever cet enjeu — la demande de la provenance des usagers — qui a fait l'objet de plusieurs discussions entre les commissaires / Mentionne que certains services sont dispensés dans un arrondissement, mais pas dans l'arrondissement contigu et souligne que cette réalité concerne tant les enfants en garde partagée dont les parents résident dans deux arrondissements différents — tout en sachant que légalement cet enfant ne peut avoir qu'un domicile — que l'itinérance.
Mme Sophie Thiébaud	Rappelle que cet enjeu a été soulevé et discuté sur un autre mandat de la commission et que les commissaires sont au fait de la situation des services d'organismes entre des arrondissements adjacents / Souligne que certaines mesures prises pour palier à cette demande nécessitent de connaître la provenance des usagers pour arrimer l'offre de services et les besoins des résidents entre autres dans le cas d'un partage des ressources entre les arrondissements / Évoque l'autonomie, la collaboration et l'ouverture au dialogue mentionnées plus tôt et note le

	malaise exprimé quant à la présence d'un bailleur de fonds sur un conseil d'administration et souhaite savoir si une place d'observation est envisageable.
Mme Nancy Blanchet	Demande si l'objection quant au statut d'observateur sur les conseils d'administration fait strictement référence à la Ville de Montréal ou à l'ensemble des instances publiques.
Mme Sophie Thiébaud	À propos du statut d'observateur, demande le nombre d'organismes qui sont soumis à cette exigence.
M. Robert Coutu	Appelle à la vigilance, la présence d'un élu sur un conseil d'administration d'un organisme pourrait occasionner une situation de conflit d'intérêts / Affirme que l'autonomie tant des organismes que de la Ville est un principe primordial à respecter / Rappelle que la Ville dans le cadre de ses ententes avec le gouvernement du Québec doit aussi rendre des comptes / Évoque les compétences des municipalités et mentionne que les villes liées ont une plus grande autonomie comparativement aux arrondissements qui eux dépendent de la dotation de la Ville-centre / Invite les organismes à interpellier le gouvernement provincial pour définir différemment les modalités de partenariat avec les organismes.
Mme Josefina Blanco	Souhaite apporter la distinction entre être membre d'un conseil d'administration et avoir un statut d'observateur sur un conseil d'administration / S'interroge sur l'objection exprimée dans ce dernier cas.
Mme Suzanne Décarie	Demande si une présence de la Ville est envisageable dans un cas spécifique et ponctuel où la demande émane du conseil d'administration de l'organisme / Partage sa compréhension devant cet enjeu qui suscite une préoccupation légitime d'un risque d'ingérence des bailleurs de fonds auprès des organismes.
M. Sterling Downey	Met en garde contre l'ingérence et l'instrumentalisation politique des organismes / Invite à prévoir des garde-fous pour garantir une certaine distance entre le bailleur et l'organisme.

La présidente remercie Mme Diana Lombardi. Elle invite Mme Nancy Harvey à prendre la parole.

3.6. MME NANCY HARVEY, COORDONNATRICE, REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE DE MONTRÉAL

Mme Harvey présente les attentes du milieu communautaire en lien avec le financement de leurs organismes et la relation avec les bailleurs. Elle suggère que le processus d'accréditation et de normalisation prescrit pour les organismes devrait davantage être appliqué aux nombreux programmes et projets. Mme Harvey attire l'attention sur les conséquences de ce type de soutien. Elle salue l'engagement de la Ville dans sa volonté d'harmoniser son financement et en profite pour appeler les bailleurs à définir et partager les éléments exigés de la reddition de compte au début de l'entente pour éviter que les organismes soient pris de cours dans la préparation de la reddition de compte. Elle fait part de leur souhait d'un financement à la mission, pluriannuel (3-5 ans) dont 75 % des montants seraient décaissés à la signature de l'entente.

La présentation a fait l'objet d'une [captation vidéo](https://ville.montreal.qc.ca/actioncommunautaire) qui a été déposée sur le site web des commissions permanentes à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/actioncommunautaire.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires.

COMMISSAIRES	QUESTIONS / COMMENTAIRES
Mme Mary Deros	Remercie et félicite l'intervenante pour son dévouement et son enthousiasme / Signale qu'elle plaide depuis longtemps pour des financements de plus de 3 ans / Informe que la Ville rencontre aussi les mêmes enjeux de financement en soulignant l'instabilité de la structure de financement notamment au moment où les gouvernements se succèdent et les programmes sont remaniés même quand ils sont destinés à desservir les mêmes usagers.
Mme Josefina Blanco	Remercie et félicite l'intervenante et souligne la contribution des femmes lors de cette séance de consultation publique/ Mentionne qu'en arrondissement des efforts sont menés pour faciliter le processus de

	<p>demande en rendant par exemple des formulaires plus inclusifs ou en offrant un accompagnement lors d'appels de projets / Demande si l'accompagnement offert devait être davantage amélioré et si l'on observe une disparité de ce soutien entre les arrondissements considérant que les ressources en développement social varient d'un territoire à l'autre / Informe qu'il est difficile de garantir des financements à moyen terme et encore moins à long terme comme Ville et suggère une diversification des sources de financement pour assurer la pérennité de leurs services.</p>
Mme Josué Corvil	<p>Remercie l'intervenante pour sa contribution / Retient de l'intervention qu'il faut avoir des moyens financiers conséquents pour mener à bien leur mission / S'interroge à propos des points soulevés en lien avec la reddition compte et l'amélioration des formulaires et demande si les difficultés rencontrées sont davantage liées à la nature complexe des exigences ou au manque de ressources humaines / Demande si en raison de la complexité des contrats avec la Ville, les organismes sont suffisamment accompagnés / Souhaite des éclaircissements à propos de la nature des partenariats entre autres, la sous-traitance et la mission des organismes.</p>
Mme Sophie Thiébaud	<p>Propose d'informer davantage les organismes des diverses contraintes avec lesquelles les arrondissements doivent composer / Informe d'une part que la Ville reçoit du financement conformément au principe de subsidiarité via l'enveloppe Ville de Montréal – MTESS pour répondre à des besoins particuliers et de leur côtés, les arrondissements soutiennent des actions spécifiques pour répondre à des enjeux locaux / S'interroge sur la portée de la politique et la façon dont cette politique de la Ville sera reprise par les arrondissements /Soulève l'enjeu de la dotation des arrondissements et des villes liées qui pourrait donner lieu à des recommandations / Dans le cadre de certains appels d'offre, signale que les arrondissements sont tenus de répondre à certaines obligations d'ordre légal venant du palier fédéral.</p>

La présidente remercie Mme Nancy Harvey. Elle invite Mme Marjolaine Pruvost à prendre la parole.

3.7. MME MARJOLAINE PRUVOST, TABLE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES MONTRÉLAIS DE LUTTE CONTRE LE SIDA (TOMS)

Mme Pruvost aborde le prochain point de la présentation lié au soutien locatif, à la reddition de compte et au plan d'action. Elle propose plusieurs mesures pour soutenir les organismes communautaires, entre autres, que les formulaires de reddition de compte soient partagés au moment de la signature de l'entente afin que les données puissent être colligées au fur et à mesure. Elle souhaite aussi attirer l'attention des commissaires sur les limites des processus d'évaluation des impacts de type quantitatif et à court terme de leurs actions. Ces mesures ne tiennent pas toujours compte de la portée de leurs interventions qui visent la transformation sociale et dont les résultats ne peuvent être appréciés que sur le temps long et de manière qualitative. Enfin, elle encourage la mise en place d'un plan d'action pour l'action communautaire assisté d'un comité du suivi pour sa mise en œuvre.

Mme Painchaud-Mathieu conclut en présentant une synthèse des recommandations du regroupement, entre autres, une politique ajustée aux politiques d'accréditation préexistantes, l'élimination d'une condition selon laquelle un bailleur pourrait se prévaloir du statut d'observateur sur les CA des organismes, la mise en place d'un mécanisme pour dénouer des conflits, etc.

La présentation a fait l'objet d'une [captation vidéo](#) qui a été déposée sur le site web des commissions permanentes à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/actioncommunautaire.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires.

COMMISSAIRES	QUESTIONS / COMMENTAIRES
Mme Sue Montgomery	<p>Remercie les intervenantes pour leur contribution et leur engagement / S'interroge sur la manière d'assurer la gestion de la demande de services sans demander des informations nominatives aux usagers / Demande si les organismes seraient disposés à fournir d'autres données non nominatives à des fins statistiques par exemple le nombre d'usagers qui utilisent les services / Demande si les arrondissements les mieux dotés attirent des usagers des autres arrondissements / Demande si les arrondissements ont suffisamment de ressources.</p>
Mme Mary Deros	<p>Constata que la demande de données, notamment les codes postaux, a été évoquée à plusieurs reprises lors de cette séance d'audition et est d'avis que cet élément est secondaire et que cette pratique n'est pas aussi répandue / Appelle à la conclusion d'une entente de partenariat</p>

	convenue par tous / Répond que si les bailleurs nationaux n'exigent pas d'assister à leur conseil d'administration, cette exigence de suivi est toutefois transférée à la Ville où celle-ci est imputable des ressources qu'elle administre / Remercie de porter à l'attention de la Commission tous ces enjeux.
Mme Sophie Thiébaud	Note le point exprimé quant aux destinataires de cette politique et constate, effectivement, qu'au cours de cette consultation publique, il y a eu des représentants du loisir qui ont interpellé la Commission. La Commission sera tenue d'en préciser les contours / Réagit à la demande de subvenir au besoin locatif des organismes en offrant la gratuité des locaux notamment sur les grandes artères des quartiers centraux en répliquant que malgré que la demande soit légitime, elle ne tient cependant pas compte des ressources limitées dont la Ville dispose par rapport à la lourdeur de ce que peut représenter cette charge / Informe que le zonage communautaire proposé comme moyen de soutenir les organismes communautaires n'existe pas à l'heure actuelle, toutefois rien n'empêche la Commission d'effectuer des représentations auprès de Québec afin de revoir le cadre légal / Informe que des arrondissements expérimentent certaines formes de développement immobilier qui regrouperaient des espaces résidentielles, commerciales et communautaires / Évoque la nécessité de sensibiliser les citoyennes et les citoyens ainsi que les organismes à propos des moyens — limités — dont dispose la Ville, entre autres les outils juridiques.

La présidente remercie Mme Pruvost et Mme Painchaud-Mathieu.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Avant de lever la séance, la présidente remercie les personnes qui se sont déplacées pour présenter leur opinion, ainsi que ses collègues commissaires pour leur participation. Elle souligne que la Commission se réunira jeudi prochain, dernière séance publique consacrée à l'audition des avis.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 16 h 23 par M. Corvil, appuyé par Mme Deros, que la séance soit levée.

ADOPTÉ LE : 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

ORIGINAL SIGNÉ

Sophie Thiébaud
Présidence
Commission sur le développement social et la
diversité montréalaise

ORIGINAL SIGNÉ

Lydia Atrouche
Secrétaire recherchiste